



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle des 50 ans et plus, ce 6 mai 2013 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MME LA CONSEILLÈRE : Kathleen St-Jean

MM LES CONSEILLERS : Marco Dionne
Pierre Saillant
Lauréat Jean

ÉTAIT ABSENT : Joël Ross

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis Lévesque, maire, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013
4. Dépôt des indicateurs de gestion
5. Dépôt du rapport annuel 2012 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
6. Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2013
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Signataire au compte du Centre récréatif
9. Nomination d'un représentant pour assister à la vente pour défaut de paiement d'impôt foncier
10. Approbation des travaux exécutés dans le cadre de la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local de l'année 2012 et autoriser la reddition de compte
11. Versement de la subvention du Laboratoire rural à la Corporation de Développement de la Forêt communale de Mont-Carmel (CDFC)
12. Option de renouvellement du contrat de déneigement
13. Modalité du contrat de gestion des matières résiduelles du « Regroupement centre de la MRC de Kamouraska - Ville Saint-Pascal »
14. Adoption du SECOND projet Règlement de zonage 116-1990 - Carrières, gravières

15. Avis de motion visant à modifier le règlement d'urbanisme dans le secteur du Lac St-Pierre
16. Adoption du plan de développement de la municipalité
17. Hommage à nos bâtisseurs
18. Rapport des comités d'action bénévole
19. Renouvellement de membership de la SADC
20. Demande d'appui financier :
 - La tortue bleue
 - Club de gymnastique Gymagine
 - Symposium du Kamouraska
 - Prix pour le concours du circuit des chaises géantes (50\$)
21. Correspondance
22. Autres sujets :
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

071-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

072-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soumis aux membres du Conseil, soit adopté tel que lu.

4. Dépôt des indicateurs de gestions

Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité dépose les indicateurs de gestion 2012

5. Dépôt du rapport annuel 2012 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt 9^e rapport annuel 2012 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) qui fait état des résultats financiers et les faits saillants du dernier exercice en matière d'assurances.

6. Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2013

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2013.

Dépenses et engagements de crédits

7. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

073-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les

paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013, totalisant une somme de 110 410.25 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 avril 2013, pour un total de 94 949.13 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

8. Autorisation de signature aux comptes bancaires et d'accès dossiers

CONSIDÉRANT la nomination de Madame France Boucher au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Madame France Boucher devient également la directrice générale et secrétaire-trésorière du Centre récréatif de Mont-Carmel;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

074-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Madame France Boucher à procéder à la signature de tous les comptes bancaires, les accès et autorisations divers. Elle est également responsable des accès aux différents dossiers auprès des ministères et organismes, sans exception.

9. Nomination d'un représentant pour assister à la vente pour défaut de paiement d'impôt foncier

CONSIDÉRANT que la municipalité a un dossier à la MRC pour défaut de paiement d'impôt foncier;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater un représentant pour la vente à enchère publique du 13 juin 2013;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

075-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil nomme Madame Nancy Lizotte, directrice générale adjointe, comme représentante de la municipalité de Mont-Carmel lors de la vente pour défaut de paiement d'impôt foncier auprès de la MRC.

10. Approbation des travaux exécutés dans le cadre de la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local de l'année 2012 et autoriser la reddition de compte

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 206 202 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que les compensations attribuées à la municipalité visent l'entretien courant et

préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT que la présente résolution soit accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

076-2013

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

et que la firme Mallette soit nommée auditeur indépendant et présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, le rapport dûment complété.

11. Versement de la subvention du Laboratoire rural à la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel (CDFC)

CONSIDÉRANT la réception de la dernière subvention annuelle du Ministère des Affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) d'un montant de 68 000 \$ représentant 80 % du paiement pour la réalisation du projet de Laboratoire rural;

CONSIDÉRANT que le Laboratoire rural s'est terminé après 6 ans, le 31 mars 2013 et que les 20 % restant sera remis à la municipalité au dépôt du rapport final qui doit être déposé au plus tard le 30 juin prochain

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de la forêt communale (CDFC) est mandatée par la municipalité pour mettre en œuvre les objectifs du laboratoire rural.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

077-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de 85 000 \$ soustraits des salaires et des dépenses engendrées par l'administration de la municipalité, c'est-à-dire, 15 000 \$ et 5 985 \$ pour l'entretien de la Halte de la Bretagne. La secrétaire-trésorière versera donc la somme de 64 015\$ à la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel (CDFC).

12. Option de renouvellement du contrat de déneigement.

CONSIDÉRANT que le contrat initial, signé en 2009, comprend une possibilité de prolongation de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le prix annuel pour la saison 2013-2014 est fixé à 138 600 \$ taxes en sus.

078-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la prolongation du contrat à Jean-Luc Rivard et fils inc. pour la dernière année d'option, soit la saison 2013-2014 conformément aux documents et que cette présente résolution engage les deux parties et fais partie intégrante du contrat initial.

13. Modalité du contrat de gestion des matières résiduelles du « Regroupement centre de la MRC de Kamouraska - Ville St-Pascal »

CONSIDÉRANT que le regroupement du centre de la MRC de Kamouraska pour la gestion des matières résiduelles formée des municipalités de Saint-Germain, Saint-Bruno, Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Philippe-de-Néri, Saint-Denis et la Ville de Saint-Pascal a tenu une rencontre d'échange et de planification le 25 avril 2013 à Saint-Pascal et que des représentants de toutes les municipalités étaient présents;

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte et de transport des déchets et des matières recyclables du regroupement des sept municipalités prendra fin le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une collecte supplémentaire pour les matières organiques exigera de réviser le devis, la réglementation et la répartition des coûts au sein du regroupement;

CONSIDÉRANT que l'usine de biométhanisation ne sera pas en fonction le 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Kamouraska pour l'enfouissement des déchets au LET de Rivière-des-Vases prendra fin le 31 décembre 2013;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

079-2013

et résolu à l'unanimité

- **que** le regroupement lance, en 2013, un appel d'offres pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles pour la période couvrant le 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, en utilisant le devis existant;
- **que** les 7 municipalités de ce regroupement acheminent leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup à partir de janvier 2015;
- **que** le regroupement demande à la MRC de Kamouraska, lors du renouvellement de l'entente avec la Ville de Rivière-du-Loup, de s'assurer que le tarif à l'enfouissement ne soit pas majoré jusqu'en décembre 2014 étant donné que la collecte

des matières organiques pour le regroupement du centre ne sera effective qu'en janvier 2015;

- **que** le regroupement demande à la MRC de Kamouraska de négocier avec la SÉMER afin que les municipalités de son territoire, qui ont décidé d'acheminer leurs matières organiques à la biométhanisation, puissent bénéficier du montant budgété par la SÉMER pour l'achat de bacs roulants;
- **que** les sept municipalités du regroupement acheminent la présente résolution à la MRC de Kamouraska, à la Ville de Rivière-du-Loup et à la SÉMER

14. Adoption du SECOND projet de règlement no 243-2013 modifiant le règlement de zonage 116-1990 régissant les carrières, gravières et sablières

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 mai 2013 à 19 h 45 sur le PREMIER projet de règlement numéro 243-2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

080-2013

et résolu à l'unanimité que soit adopté le SECOND projet de règlement no 243-2013, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

15. Avis de motion visant à modifier le règlement d'urbanisme dans le secteur du Lac St-Pierre

Madame la conseillère Kathleen St-Jean donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement d'urbanisme sera modifié dans le secteur du Lac St-Pierre.

16. Adoption du plan de développement de la municipalité

CONSIDÉRANT que le plan de développement 2007-2012 se termine et qu'il a été en grande partie réalisé;

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de se doter d'un nouveau plan de développement, qui reflète les besoins et les aspirations de

la communauté ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches réalisées par le Comité de développement pour consulter la population;

CONSIDÉRANT la proposition du Comité de développement d'un plan de développement basé sur 4 enjeux majeurs, et qui présente 24 actions concrètes pour y répondre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

081-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le plan de développement 2013-2017, tel qu'étudié et déposé par le Comité de développement.

17. Nomination du parc municipal et de la piscine municipale

CONSIDÉRANT que Messieurs Jean-Claude Plourde et Benjamin Drapeau ont été des visionnaires dont les actions sont toujours présentes aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que Jean-Claude Plourde, maire de Mont-Carmel de 1967 à 1972, a imaginé et réalisé le Parc municipal;

CONSIDÉRANT que Benjamin Drapeau, entrepreneur reconnu, a fait construire la piscine municipale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite rendre hommage à ces bâtisseurs ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

082-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme le Parc municipal « Parc Jean-Claude-Plourde » et la Piscine municipale « Piscine Benjamin-Drapeau » le 24 mai 2013 dans le cadre de la Journée de la résistance et de la fierté rurale.

18. Rapport des comités d'action bénévole de la municipalité

CONSIDÉRANT que les comités sont composés uniquement de bénévoles et qu'il devient ardu de trouver des gens qui veulent s'impliquer;

CONSIDÉRANT que chaque comité produit un rapport d'activité et financiers annuellement au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que nos bénévoles donnent déjà de leur précieux temps pour la communauté et que la rédaction des rapports annuels est une tâche ardue et supplémentaire;

Il proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

083-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal n'exige plus le rapport d'activité annuel des divers comités d'action bénévole,

mais propose une rencontre annuelle.

19. Renouvellement de membership de la SADC

CONSIDÉRANT que la Société au développement de la collectivité du Kamouraska (SADC) nous soutient dans le développement de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la SADC nous offre du support et de l'accompagnement dans nos divers projets;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

084-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal renouvèle son membership en versant 30 \$ à la SADC pour 2013-2014.

21. Demande d'appui financier

- La Tortue bleue
- Club de gymnastique Gymagine
- Symposium du Kamouraska
- Concours des chaises géantes

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

085-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **La Tortue bleue**
Prêt de la salle communautaire gratuitement pour un atelier de deux (2) jours en art visuel ouvert à toute la population de Mont-Carmel et des environs.
- **Club de gymnastique Gymagine :**
25 \$ pour contribuer au spectacle de fin d'année du club de gymnastique Gymagine.
- **Symposium du Kamouraska :**
100 \$ pour un jumelage publicitaire avec un artiste peintre dans le cadre du Symposium de peinture du Kamouraska qui se tiendra du 16 au 21 juillet 2013.
- **Circuit des chaises géantes :**
50 \$ pour le concours du circuit des chaises géantes de Mont-Carmel.

22. Correspondance

23. Autres sujets :

24. Période de questions

De 20 h 52 à 21 h 28.

25. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

086-2013

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 21 h 29.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.